

LOI N° 2014-13 DU 16 MAI 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou : reconstruction de la traversée et du contournement de la ville.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 08 mai 2014 ;

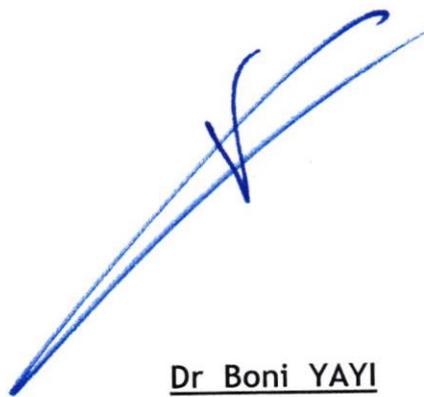
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 31 mars 2014 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de transport urbain à Parakou : reconstruction de la traversée et du contournement de la ville.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 16 mai 2014

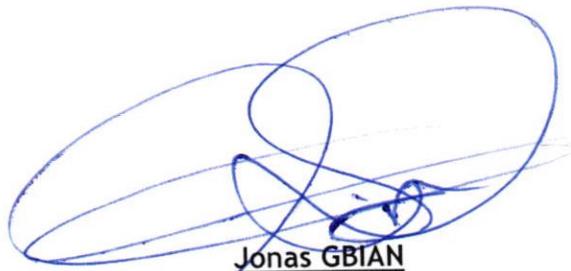
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN



Natondé AKE

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MTPT 2- AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTC- DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-

